

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-treizième session**

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de politique intéressant la région
Asie-Pacifique: développement économique
et social inclusif et durable en Asie et dans le
Pacifique au moyen de la coopération et de
l'intégration économiques régionales****Renforcer la coopération et l'intégration économiques
régionales en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a approuvé la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique par sa résolution 70/1. Dans ladite Déclaration, elle a reconnu, entre autres, les progrès accomplis par les groupements et organisations régionaux dans l'intégration de leurs sous-régions, et a proposé un programme destiné à élargir et à approfondir la coopération et l'intégration économiques en Asie et dans le Pacifique. Ce programme était composé de quatre éléments: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) développer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) accroître la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs.

Outre une présentation succincte des progrès déjà accomplis et des enseignements tirés, le présent document examine comment la coopération et l'intégration économiques régionales peuvent contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, évalue les principaux défis à relever pour consolider la coopération et l'intégration économiques régionales et présente des recommandations sur la voie à suivre.

La Commission pourra examiner les recommandations faites dans le présent document et donner à la région des orientations sur la manière d'approfondir la coopération et l'intégration économiques régionales tout en maximisant les avantages de leurs synergies avec le Programme 2030 et sur les contributions que le secrétariat pourrait apporter à cet effet.

* E/ESCAP/73/L.1.

I. Introduction

1. À la première Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue en décembre 2013, les ministres, les décideurs de haut niveau et les représentants des membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont adopté la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique. Ils y ont arrêté un programme pour la coopération et l'intégration économiques régionales dans la région Asie-Pacifique composé de quatre éléments: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) développer une connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) accroître la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs.

2. Il en découle que la coopération et l'intégration économiques régionales constituent à la fois un concept pluridimensionnel et un processus qui facilite une prospérité partagée grâce à une circulation accrue de biens, de services, de capitaux et de personnes en appuyant le développement et le renforcement des institutions nationales par l'échange d'informations, l'assistance technique et le renforcement des capacités et en aidant les pays à coordonner leurs politiques et leurs dispositifs institutionnels.

3. Si le niveau global d'intégration économique de la région Asie-Pacifique prise dans son ensemble est relativement élevé – semblable à celui des Amériques, mais inférieur au niveau européen – de grandes différences existent d'une sous-région à l'autre, l'Asie de l'Est et du Sud-Est étant la mieux intégrée¹. Ces variations sont le reflet des moteurs d'intégration traditionnels, comme l'existence de frontières communes, de racines et de liens historiques, de langues communes et la géographie. Toutefois, ces moteurs traditionnels sont des facteurs favorables mais non pas déterminants pour la coopération et l'intégration économiques. En particulier, l'expansion des chaînes de valeur mondiales et des flux d'investissement transfrontières, avec l'appui de politiques commerciales nationales appropriées, peut offrir aux pays de la région d'énormes possibilités pour surmonter les contraintes à leur développement que sont la géographie ou des marchés nationaux réduits. Un des objectifs majeurs de la coopération et de l'intégration économiques régionales est d'offrir de telles possibilités à l'ensemble des pays de la région Asie-Pacifique.

4. L'importance croissante des économies de l'Asie et du Pacifique par rapport aux économies développées de l'Amérique du Nord et de l'Europe constitue une motivation supplémentaire pour poursuivre la coopération et l'intégration économiques régionales dans la région. Cela apparaît clairement lorsque l'on compare les parts du produit intérieur brut mondial (PIB). Durant la période 2001-2005, l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale représentaient 46,3 % du PIB mondial, contre 27,1 % pour la région de la CESAP. Mais pendant la période 2011-2015, ces deux régions représentaient une part semblable du PIB mondial: 36,3 % pour l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale et 36,1 % pour la région de la CESAP, chacune atteignant environ 27 000 milliards de dollars. Suivant cette tendance, la région Asie-Pacifique est en bonne voie pour devenir le plus grand marché du monde, offrant ainsi la possibilité d'élargir davantage les échanges et les investissements dans la région.

¹ Voir CESAP, *Enhancing regional economic cooperation and integration in Asia and the Pacific* (à paraître).

5. Des faits intervenus récemment en Europe et en Amérique du Nord, comme le vote au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en faveur de la sortie de l'Union européenne, le retrait des États-Unis d'Amérique du Partenariat transpacifique et les mesures prises pour imposer l'augmentation discriminatoire des droits à l'importation, témoignent clairement d'une poussée protectionniste dans les marchés d'exportation traditionnels de la région Asie-Pacifique. Ces tendances montrent qu'il importe de renforcer la demande intérieure et régionale. De telles stratégies de rééquilibrage nécessiteront l'ouverture des marchés intérieurs aux économies de la région, facilitant ainsi la coopération et l'intégration économiques régionales. L'application de telles stratégies peut, toutefois, entraîner des réalignements. Par conséquent, une ferme volonté politique et une large adhésion au niveau national des différentes parties prenantes constitueront toujours un moteur important de la coopération et de l'intégration économiques régionales.

6. L'initiative « Une ceinture, une route » du Gouvernement chinois constitue un nouveau moteur de la coopération et de l'intégration économiques régionales particulièrement important pour la région. Elle vise à promouvoir un réseau multimodal qui relierait les voies routières et ferroviaires aux ports maritimes et élargirait les réseaux énergétiques en tirant parti des oléoducs et gazoducs et des réseaux électriques régionaux, tout en prolongeant le réseau à fibres optiques du Centre du commerce international de la Chine vers l'Europe à travers l'Asie centrale. Cette initiative « Une ceinture, une route » met largement l'accent sur le volet connectivité ininterrompue de la coopération et de l'intégration économiques régionales, et en particulier sur les infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC). La mise en place de telles infrastructures est essentielle pour que la région puisse progresser sensiblement dans les autres volets de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Ainsi, en l'absence de routes convenables entre pays voisins, le coût du commerce peut devenir prohibitif.

7. L'initiative « Une ceinture, une route » devra traiter d'autres éléments de la coopération et de l'intégration économiques régionales, notamment des questions de connectivité non matérielle, comme la facilitation des échanges et des investissements; les mesures de libéralisation du commerce, dont l'abaissement des obstacles non tarifaires; la coopération financière pour mobiliser des ressources destinées au développement d'infrastructures durables; et l'élimination de certains facteurs de vulnérabilité et de risque communs, comme le partage d'informations sur les épidémies. Il existe donc de solides possibilités de synergies entre l'initiative « Une ceinture, une route » et la coopération et l'intégration économiques régionales, et il sera utile d'étudier comment ces deux initiatives devraient être mises en place de façon à ce qu'elles se complètent de la manière la plus efficace.

8. Les énormes possibilités de créer des revenus et des emplois qu'offrent la coopération et l'intégration économiques régionales en font aussi un catalyseur crucial du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans Pacifique. Ces possibilités peuvent contribuer à plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'objectif 8. Il convient de souligner que l'objectif 8 vise à promouvoir une croissance économique inclusive et durable et un travail décent pour tous, et non pas simplement l'expansion économique grâce aux courants d'échanges et d'investissements et au développement infrastructurel. De ce fait, pour que la coopération et l'intégration économiques régionales soient un catalyseur efficace du Programme 2030, il faudra accorder une attention suffisante à l'inclusivité et la durabilité.

9. Les gros investissements à engager dans les domaines des transports, de l'énergie et des infrastructures des TIC au titre de la coopération et de l'intégration économiques régionales peuvent également contribuer directement aux objectifs 7 et 9 de développement durable et à leurs cibles connexes. Ainsi, la cible 9.1 a pour but de mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, en privilégiant un accès financièrement abordable et équitable pour tous. De même, la coopération et l'intégration économiques régionales peuvent contribuer à l'objectif 17, et notamment aux cibles 17.1 (Améliorer la mobilisation de ressources nationales) et 17.11 (Accroître nettement les exportations des pays en développement). Enfin, le volet de la coopération et de l'intégration économiques régionales concernant les vulnérabilités communes peut aussi aider à renforcer la coopération dans le cadre de l'objectif 1, en particulier la cible 1.5 (D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité).

10. Le rapport entre la coopération et l'intégration économiques régionales et le Programme 2030 est toutefois bidirectionnel. Si la coopération et l'intégration économiques régionales peuvent contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable, ceux-ci ont aussi un rôle vital à jouer en guidant la mise en œuvre de la coopération et de l'intégration économiques régionales. C'est le cas, par exemple, lorsque l'on veille à ce que les projets infrastructurels aient des retombées favorables tant au niveau social et environnemental que sur le plan économique. S'assurer que les projets infrastructurels relient les petits pays à faible revenu et géographiquement éloignés aux principaux marchés de la région et accorder un rang de priorité élevé à l'élimination des vulnérabilités et risques transfrontières sont des actions qui permettent également de montrer que le Programme 2030 peut aider à déterminer comment mener au mieux la coopération et l'intégration économiques régionales.

11. En bref, les parties prenantes ne doivent pas perdre de vue le fait que la bonne mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera un réexamen fondamental des politiques et cadres de développement, du fait du besoin de passer d'un développement centré sur la croissance à un développement qui intègre les aspects sociaux et environnementaux. Pareille transition conceptuelle doit être assortie d'une volonté revivifiée de multilatéralisme et de coopération dans la région Asie-Pacifique. Donc, la coopération et l'intégration économiques régionales et le Programme 2030 devraient être menés à bien de manière intégrée afin de maximiser la cohérence et la coordination entre les politiques et les réformes indispensables à leur réussite.

12. Le présent document offre des suggestions dont pourra se prévaloir la Commission pour ses débats plus avant sur la coopération et l'intégration économiques régionales. La section suivante passe en revue les principaux enseignements tirés des initiatives de coopération et d'intégration économiques sous-régionales menées en Asie et dans le Pacifique. La troisième section présente succinctement les problèmes propres à chacun des quatre volets de la coopération et de l'intégration économiques régionales dans la région. La dernière section présente de grandes recommandations sur la marche à suivre à l'intention de la Commission.

II. Enseignements tirés des initiatives de coopération et d'intégration économiques sous-régionales mises en œuvre en Asie et dans le Pacifique

13. La majeure partie des progrès accomplis dans la région dans le cadre de la coopération et de l'intégration économiques régionales sont le résultat d'un large éventail d'initiatives, d'arrangements et d'organismes sous-régionaux, qui diffèrent considérablement en raison de leurs champs d'action, domaines couverts, ambitions et capacités de mise en œuvre. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), le Forum des îles du Pacifique et l'Union économique eurasiatique sont au nombre des exemples les plus marquants. Il est utile d'analyser leur expérience du fait des grands enseignements que l'on peut en tirer sur la progression du programme de coopération et d'intégration économiques régionales comme le précise la Déclaration de Bangkok.

14. **Leçon 1: la viabilité et le déroulement des initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales sont difficiles à prédire et garantir.** À la différence de l'Europe, où la coopération et l'intégration régionales ont progressé régulièrement en s'étoffant et en affinant les processus, dans la région Asie-Pacifique et d'autres parties du monde, les initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales et sous-régionales ont évolué en différentes phases et vagues au cours des décennies écoulées. Ces phases ont été influencées, entre autres, par l'évolution des idées et attitudes face à la mondialisation. Ces vingt ou trente dernières années, les mesures de libéralisation du commerce et de l'investissement se sont accélérées dans plusieurs économies de la région, alors que l'on reconnaissait de plus en plus que la mondialisation pouvait entraîner le progrès économique et l'élévation du niveau de vie. Ces politiques ont porté généreusement leurs fruits, en permettant une croissance économique sans précédent et de fortes réductions de l'extrême pauvreté dans la région. Toutefois, par la suite, on s'est aperçu de plus en plus que tout le monde n'en profitait pas. Les inégalités ont augmenté et continuent de le faire. La poussée du protectionnisme commercial est l'un des exemples de l'évolution des attitudes face à la mondialisation et à l'intégration accrue. Il importe donc de revoir les avantages de l'intégration et de la coopération économiques, tout en mettant en place des politiques en vue de résoudre les problèmes des groupes et pays vulnérables. La mise en rapport explicite de la coopération et de l'intégration économiques régionales et du Programme 2030 offre un cadre utile à cet effet.

15. **Leçon 2: l'existence d'organisations dont les mandats se chevauchent est coûteuse sur le plan des ressources politiques, humaines et financières.** En matière de coopération et d'intégration économiques, la région a adopté une approche pragmatique et flexible, en suivant un processus graduel, progressif, à voies et vitesses multiples. Cette approche a présenté de nombreux avantages, notamment la possibilité d'éviter une bureaucratie coûteuse et contraignante et de respecter les divers besoins et sensibilités des pays². Toutefois, elle a malencontreusement donné lieu à de nombreux arrangements bilatéraux et multilatéraux qui se chevauchent s'agissant de l'adhésion et des domaines de compétence, et il existe un manque de coordination et de consultation entre les divers organismes régionaux et sous-régionaux qui organisent de tels programmes et initiatives. Ainsi, dans le domaine du commerce, le phénomène du « bol de nouilles » des accords commerciaux préférentiels a entraîné des coûts de transaction

² Banque asiatique de développement, *Emerging Asian regionalism: A partnership for shared prosperity* (Manille, 2008), p. 243.

plus élevés du fait du manque de clarté sur la pertinence des accords pour les exportateurs, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Les charges réglementaires et frais de transaction de cette nature ont augmenté en raison de la pléthore d'accords et de cadres sur les infrastructures mis au point au titre de diverses initiatives bilatérales et sous-régionales. Outre les coûts de transaction plus élevés pour le secteur privé, l'existence de multiples arrangements qui se chevauchent constitue un lourd fardeau pour les organismes publics chargés de les gérer. La réaffectation de rares ressources techniques et de gouvernance à cet effet est particulièrement problématique pour les pays en développement de petite taille et à faible revenu. L'un des grands enseignements de cette expérience est la nécessité d'œuvrer pour la coordination, la rationalisation et à terme le regroupement des initiatives et arrangements en place. Il s'agit d'un défi de taille, mais constituerait un pas dans la bonne direction.

16. **Leçon 3: faute de délégation, les résultats laissent à désirer.** La coopération et l'intégration économiques régionales sont toujours très complexes, mais le manque de délégation accentue les défis encore plus. À la différence de l'intégration européenne, les gouvernements nationaux de la région Asie-Pacifique ont été peu enclins à déléguer les pouvoirs décisionnels aux organismes intergouvernementaux régionaux ou sous-régionaux. Si cette ligne de conduite offre certains avantages en matière d'autonomie et de souplesse, et si l'Asie et le Pacifique n'ont pas besoin de suivre le modèle européen, un processus décisionnel fondé entièrement sur le consensus prend beaucoup de temps et est coûteux. Cela a donné lieu à une prolifération de solutions bilatérales qui souvent laissent à désirer. Une autre conséquence préjudiciable est le fait que la vision et les objectifs de la coopération et de l'intégration économiques régionales reposent de manière disproportionnée sur le leadership politique des pays participants. Les changements de direction politique tendent à provoquer des revers dans les processus de coopération et d'intégration avec la modification des priorités. La question est de savoir comment trouver le bon équilibre entre les processus intergouvernementaux fondés sur le consensus et la délégation de la prise de décision aux secrétariats régionaux ou aux organismes intergouvernementaux. Par conséquent, les gouvernements de la région doivent réfléchir à cette question complexe et en débattre plus avant, tout en poursuivant la coopération et l'intégration dans la région.

17. **Leçon 4: l'appropriation reste faible – une volonté politique et une vision plus fermes s'imposent.** Un nombre d'institutions facilitatrices, telles que des programmes d'aide bilatéraux ou des institutions financières internationales, fournissent souvent d'importantes ressources financières pour diverses initiatives en rapport avec la coopération et l'intégration économiques régionales. Cela a entraîné une dépendance à l'égard des sources extérieures, compromettant ainsi l'appropriation locale. Par ailleurs, la participation des pays à un grand nombre d'initiatives qui se chevauchent a contribué à la dissipation de l'énergie politique, ainsi que des ressources humaines et financières. L'enseignement ici est que le succès de la coopération et de l'intégration économiques régionales passe par une vision à long terme, une solide volonté politique et une adhésion collective, le tout étayé par de généreuses ressources financières. À cet effet, il importe que les initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales soient mises en adéquation avec les programmes de développement nationaux et qu'elles bénéficient d'un large appui gouvernemental qui ne se limite pas à des ministères sectoriels déterminés. De plus, la mise en place de coalitions nationales performantes pour la coopération et l'intégration économiques régionales rend également nécessaire un large appui de la part des collectivités, des entreprises, des organisations de la société civile, des universités et des groupes de réflexion.

18. **Leçon 5: la préparation et la coordination des projets doivent être renforcées, en particulier pour maximiser les synergies entre la coopération et l'intégration économiques régionales et les objectifs de développement durable.** Les investissements dans les infrastructures, dans les domaines de l'énergie, des transports et des TIC par exemple, nécessitent des ressources financières et techniques considérables pour la préparation des projets, plans, programmes et stratégies de mise en œuvre. Toutefois, la disponibilité de telles ressources, en particulier dans le secteur public, est limitée dans la plupart des pays. De plus, pour tirer parti des synergies entre la coopération et l'intégration économiques régionales et le Programme 2030, il y a lieu de donner la priorité à la mise en œuvre des projets offrant les retombées économiques, sociales et environnementales les plus favorables au niveau régional. L'évaluation de tels projets, dont certains peuvent couvrir plus d'un secteur, est une tâche complexe. D'autre part, la complexité globale des projets infrastructurels régionaux est nettement plus grande que celle des projets nationaux. Par conséquent, un partenariat puissant entre gouvernements, institutions financières internationales, organisations régionales et internationales pertinentes et diverses parties prenantes au niveau national s'impose.

19. **Leçon 6: les approches intégrées font actuellement défaut en matière de développement infrastructurel.** S'agissant des projets infrastructurels régionaux, des synergies n'attendent qu'à être étudiées. Par exemple, les lignes de transmission pour le secteur électrique, les réseaux des TIC et les couloirs de transport doivent être planifiées de manière intégrée afin d'améliorer la connectivité générale et la facilitation des échanges de la façon la plus efficace et optimale possible. À l'heure actuelle, les projets régionaux sont préparés dans des cadres sectoriels, ce qui en limite les retombées globales. Par ailleurs, comme indiqué précédemment, il est nécessaire d'aller au-delà des questions sectorielles et de leurs retombées économiques; les aspects sociaux et environnementaux doivent également être pris en compte. Les avantages de la coopération et de l'intégration économiques régionales pourraient être multipliés considérablement si l'on peut concevoir et mettre en œuvre de telles approches intégrées pour le développement infrastructurel, tout en prenant en compte le Programme 2030.

20. **Leçon 7: les améliorations obtenues grâce à la coopération et à l'intégration économiques régionales doivent être équitablement réparties entre les membres.** Les gains mutuels obtenus et une répartition équitable entre les membres des coûts et avantages des initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales sont très importants. Cela est dû au fait que les pays qui ne prennent pas conscience, pour diverses raisons, qu'ils en tirent avantage préfèrent souvent mettre fin à leur participation. Le vote organisé récemment au Royaume-Uni sur la sortie de l'Union européenne est un exemple significatif. Pareilles considérations sont particulièrement importantes si l'on veut que la coopération et l'intégration économiques régionales soient un outil de poids dans la mise en œuvre du Programme 2030. Dans l'esprit dudit Programme, personne ne doit être laissé de côté, et il est donc impératif de veiller à ce que la coopération et l'intégration économiques régionales contribuent à réduire les inégalités tant au sein des pays qu'entre eux.

III. Problèmes particuliers aux quatre volets de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

21. La coopération et l'intégration économiques régionales telles qu'envisagées dans la Déclaration de Bangkok comprennent quatre volets: promouvoir l'intégration du marché³, amplifier la connectivité ininterrompue⁴, renforcer la coopération financière⁵, et affronter les vulnérabilités et les risques communs⁶. La présente section traite des problèmes auxquels sont confrontés les gouvernements de la région dans chacun de ces quatre domaines.

A. Intégration du marché

22. Un marché intégré permet un mouvement plus libre des marchandises, des services et des facteurs de production, tels que le capital ou la main-d'œuvre, d'un pays à l'autre et contribue à renforcer l'efficacité, à diffuser les technologies et à améliorer le bien-être. L'intégration du marché de la région a été stimulée principalement par l'expansion des chaînes de valeur mondiales dans les économies de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Cette expansion est le résultat des investissements des sociétés multinationales pour faire baisser leurs coûts de production et d'assemblage des produits destinés à l'exportation vers les marchés des pays développés de l'Amérique du Nord et de l'Europe. Elle a été facilitée par l'existence de capacités de production, d'infrastructures matérielles et immatérielles appropriées et de salaires relativement bas dans les sous-régions de l'Asie et du Pacifique.

23. Les principaux problèmes rencontrés dans le processus d'intégration du marché dans la région découlent de la faible reprise de la demande sur les principaux marchés de la région émanant de l'Amérique du Nord et de l'Europe, ainsi que de l'existence de coûts élevés (droits à l'importation, obstacles non tarifaires ou à l'intérieur des frontières, charges réglementaires et procédurales aux frontières et frais de transport) liés au commerce bilatéral au sein de la région. Historiquement, les économies de l'Asie et du Pacifique s'en sont remises à la libéralisation du commerce multilatéral et unilatéral pour réduire les coûts élevés du commerce et accéder aux marchés plus importants. Toutefois, l'impasse dans le cycle de négociations de Doha mené par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a poussé les économies de l'Asie et du Pacifique à rechercher un accès aux marchés au moyen d'accords commerciaux préférentiels, qui ont rapidement proliféré ces vingt dernières années. Le recours excessif aux accords commerciaux préférentiels est source d'inefficacités, car les pays n'abrogent ou n'annulent pas habituellement les accords bilatéraux lorsqu'un nouvel accord multilatéral est signé entre les mêmes pays. Cela a entraîné la multiplication des accords commerciaux préférentiels qui se recoupent, souvent désignés par l'expression « bol de nouilles » asiatique.

24. Cependant, l'histoire montre que la libéralisation du commerce au moyen d'accords de libre-échange ne débouche pas toujours sur l'expansion des échanges. Une des raisons importantes est le fait qu'ils ne traitent pas efficacement des obstacles non tarifaires et des blocages réglementaires et procéduraux, qui sont davantage sources d'entraves au commerce que les

³ CESAP, *Enhancing regional economic cooperation and integration in Asia and the Pacific* (à paraître), chap. 3.

⁴ Ibid., chap. 4.

⁵ Ibid., chap. 5.

⁶ Ibid., chap. 6.

droits de douane. Les obstacles réglementaires sont particulièrement importants dans le domaine du commerce des services, qui joue un rôle essentiel dans la facilitation des échanges industriels et agricoles, ainsi que la participation des pays dans les chaînes de valeur.

25. L'adoption en mai 2016 de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique constitue une mesure importante adoptée récemment à l'échelle de la région en vue de réduire les coûts du commerce. Cet accord, qui vient en complément de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, aidera la région à centrer son attention sur les mesures de facilitation du commerce de la prochaine génération et à se préparer aux opportunités qu'offrira le commerce électronique transfrontière.

26. Les investissements directs étrangers (IDE), en combinant les capitaux financiers externes et la technologie, jouent un rôle important en stimulant le développement productif et le renforcement des capacités dans les pays en développement de la région. Un volume important d'IDE est lié à la mise sur pied et au développement des chaînes de valeur régionales et mondiales, qui ont été un facteur essentiel dans le processus d'intégration du marché dans la région, en particulier en Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est⁷. Par conséquent, les obstacles au bon fonctionnement du commerce transfrontière, dont le manque de facilitation efficace des échanges, sont habituellement aussi des obstacles aux IDE.

27. De plus, il n'existe pas de système mondial de gouvernance pour les IDE, alors que les règles applicables au commerce mondial découlant des accords de l'OMC, comme l'Accord général sur le commerce des services, couvrent les IDE dans une certaine mesure. Au lieu de cela, l'essentiel de la promotion et de la protection des investissements est régulé par un grand nombre d'accords internationaux sur les investissements, soit sous la forme de traités bilatéraux ou sous-régionaux, soit de chapitres d'accords commerciaux bilatéraux ou régionaux portant sur les investissements⁸. Comme pour le commerce, la prolifération de tels accords a entraîné des chevauchements et des doubles emplois, d'où la nécessité de procéder dans une certaine mesure à des regroupements et des restructurations. Cela contribuerait à davantage de transparence et de clarté dans les règles applicables aux investissements internationaux et à l'intégration régionale.

28. À l'heure actuelle, la seule sous-région dotée d'un régime d'investissement clair au niveau sous-régional est la région de l'ASEAN, suite à application de l'Accord global sur les investissements de l'ASEAN. Toutefois, les divers membres de l'ASEAN maintiennent leurs lois nationales et leurs traités bilatéraux sur les investissements, qu'il s'agisse des accords conclus entre eux ou avec des partenaires extérieurs. Par conséquent, l'Accord global sur les investissements de l'ASEAN est venu s'ajouter aux couches de traités déjà en place, ce qui pourrait complexifier davantage les obligations internationales, avec le risque de chevauchements et

⁷ OMC et Institut des économies en développement-Organisme japonais pour le commerce extérieur, Structure des échanges et chaînes de valeur mondiales en Asie de l'Est: Du commerce des marchandises au commerce des tâches (Genève, 2011).

⁸ Au niveau mondial, on compte 2 324 traités d'investissement bilatéraux et 297 traités contenant des dispositions sur les investissements en application en janvier 2017. Pour l'Asie et le Pacifique, les chiffres correspondants sont de 968 traités d'investissement bilatéraux et 148 traités contenant des dispositions sur les investissements.

d'incohérences⁹. Cette complexité et le manque de transparence du cadre réglementaire constitue un obstacle à la fois aux IDE et à l'intégration régionale.

29. Au nombre des entraves importantes aux flux d'IDE, en particulier aux flux intrarégionaux d'IDE avec participation de pays en développement de la région, figurent aussi les lourdeurs administratives excessives; l'absence de facilitation efficace de l'investissement; l'absence de personnel compétent, d'infrastructures et de capacités technologiques; la corruption; et d'autres obstacles liés à la mauvaise application des lois. Voilà pourquoi nombre de pays d'origine des investisseurs doivent trouver des accords d'investissement internationaux avec des pays d'accueil offrant la protection des investisseurs. Toutefois, on a récemment relevé un nombre croissant d'appels en faveur d'accords d'investissement internationaux mieux équilibrés qui prennent aussi en compte les besoins de développement du pays d'accueil et le droit des gouvernements à réguler à des fins de développement.

30. Malgré des flux migratoires de main-d'œuvre substantiels et l'importance de l'intégration du marché du travail, du point de vue social, la région Asie-Pacifique accuse un retard pour ce qui est d'autres formes d'intégration. Malgré les mesures adoptées ces dernières années¹⁰, la plupart des migrants sont peu qualifiés et sont par conséquent à la merci d'emplois vulnérables ou irréguliers. D'autre part, les mécanismes mis en place dans de nombreux pays pour promouvoir une migration ordonnée ne favorisent pas un alignement facile entre l'offre et la demande de main-d'œuvre migrante, ce qui contribue également à l'irrégularité des flux migratoires.

31. Du point de vue politique, l'intégration du marché du travail touche un aspect fondamental de la souveraineté des États, à savoir le droit de ceux-ci de déterminer qui est autorisé à entrer ou résider sur leur territoire. D'autre part, on considère souvent les migrations comme une menace pour la sécurité nationale et l'identité culturelle des pays. Pour ces raisons, les pays hésitent à signer les conventions internationales sur la protection des travailleurs migrants et font preuve de prudence lorsqu'il s'agit de conclure tout accord susceptible d'être interprété comme une volonté d'ouvrir leurs frontières.

32. Par ailleurs, la perception qu'a la population des migrants, en particulier des migrants peu qualifiés, est souvent négative. Cela est dû notamment à la presse qui a tendance à mettre en avant les questions d'illégalité, s'agissant à la fois du statut des migrants et de leurs agissements illégaux, ainsi qu'aux débats sur les effets économiques considérés comme négatifs des migrations tels que le fait que les migrants « prennent » les emplois des travailleurs nationaux. Même si ce n'est pas le cas et si les migrants peu qualifiés viennent en général en complément de la main-d'œuvre nationale et ajoutent de la valeur aux économies nationales, les perceptions négatives des migrants tendent à empêcher les gouvernements des principaux pays destinataires d'envisager l'ouverture de leur marché du travail aux travailleurs migrants.

⁹ Organisation de coopération et de développement économiques, « Southeast Asia investment policy perspectives », 2014. Disponible à l'adresse: www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/Southeast-Asia-Investment-Policy-Perspectives-2014.pdf.

¹⁰ Ainsi, le traité sur l'Union économique eurasiennne a permis la création d'un marché du travail unique grâce au droit à bénéficier d'un emploi et de systèmes de protection sociale. Cela permet de rationaliser et de régulariser les flux migratoires de main-d'œuvre traditionnels entre les pays concernés. De même, la Communauté économique de l'ASEAN a permis la mobilité des travailleurs très qualifiés suite à la reconnaissance mutuelle des diplômes dans des domaines très précis.

33. L'intégration du marché de travail nécessite d'importants aménagements techniques dans un large éventail de domaines politiques. Par exemple, les différences existant entre les systèmes d'enseignement font qu'il est difficile de garantir que les travailleurs migrants disposent des qualifications requises pour des emplois déterminés. De même, assurer que les travailleurs migrants sont en mesure d'assumer les frais de leur protection sociale et d'en bénéficier pleinement, s'agissant en particulier des droits acquis comme le droit à la pension, à leur retour dans leur pays d'origine, nécessite une coopération technique et un accord sur ces questions entre les États membres qui peuvent être dotés de systèmes très différents. Grâce à des efforts concertés et à des initiatives de coopération, ces problèmes peuvent être surmontés, offrant ainsi des avantages appréciables tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination, ainsi que pour les migrants eux-mêmes.

B. Connectivité ininterrompue

34. La connectivité ininterrompue passe par le développement des infrastructures dans des domaines comme les transports et la logistique, l'énergie et les TIC. Le développement infrastructurel comprend trois volets: a) les infrastructures matérielles, comme les routes, les chemins de fer, les centrales électriques, les lignes de transmission et les câbles à fibres optiques; b) les infrastructures immatérielles, dont les cadres juridiques, réglementaires et directifs; et c) les services que permettent les investissements dans les infrastructures.

35. Assurer une intégration suffisante des transports économiquement rentables des différents pays reste un défi pour parvenir à la connectivité ininterrompue. Ainsi, alors que l'Asie de l'Est et du Nord-Est est l'une des sous-régions du monde les plus dynamiques, son réseau logistique intrarégional n'est toujours pas suffisamment intégré. De même, les petites îles et les îles les plus isolées du Pacifique manquent toujours d'un accès maritime régulier à un tarif abordable qui leur permette de mettre leurs marchés en corrélation avec les archipels voisins. D'autre part, à ce jour, seuls 32 % du réseau de la Route d'Asie, qui comprend 143 000 km de routes traversant 32 États membres, entrent dans les deux catégories de routes les plus élevées, et 11 500 km doivent toujours être améliorés pour répondre aux normes minimales. Enfin, le Chemin de fer transasiatique couvre 117 500 km de voies ferrées et dessert 27 États membres, mais il manque toujours 10 500 km de voies pour assurer un réseau opérant en continu.

36. À la différence du secteur des transports, la construction d'infrastructures énergétiques est restée confinée aux économies nationales, en partie parce que dans le passé, l'autosuffisance plutôt que la connectivité interpays était considérée comme la principale façon d'assurer la sécurité énergétique. Néanmoins, du fait de l'augmentation rapide de la demande d'énergie et de la recrudescence des préoccupations climatiques, les gouvernements de la région prennent conscience à présent que la connectivité et l'intégration régionales pourraient offrir le meilleur cadre pour accroître l'accès à l'énergie et la sécurité dans ce domaine. Assurer l'accès de tous à des services énergétiques fiables, économiques, efficaces et écologiquement durables constituera toutefois un défi considérable, car la région Asie-Pacifique compte 41,8 % des 1,1 milliard de personnes dans le monde dépourvues d'un accès à l'électricité, et 70 % de la population mondiale qui recourt à la biomasse pour la cuisson des aliments et le chauffage.

37. Les TIC sont un élément essentiel de la connectivité ininterrompue. Outre qu'elles permettent de meilleures communications, elles facilitent les activités économiques, assurent la prestation de services sociaux, facilitent la gestion des risques de catastrophe et rendent possible l'utilisation plus durable des ressources, tout en contribuant à l'exploitation d'autres infrastructures, comme les systèmes intelligents de gestion des transports, les réseaux électriques intelligents et les systèmes de guichet unique. Mais il n'est toujours pas possible de développer pleinement le potentiel des TIC dans la région du fait de l'insuffisance d'infrastructures haut débit peu coûteuses et fiables. Les réseaux terrestres de câbles à fibres optiques en place souffrent fréquemment d'un accès limité au transit international. De plus, les réseaux de transmission de la plupart des pays reposent généralement sur un maillage insuffisant et se déploient suivant un tracé comparable à celui d'un réseau hydrographique où, à partir des stations d'atterrissage des câbles sous-marins, les réseaux se scindent en plus petits réseaux à l'intérieur des terres des pays desservis; un seul point de rupture peut alors provoquer une panne majeure d'Internet dans le pays. Les paragraphes suivants traitent des difficultés à surmonter pour parvenir à une meilleure connectivité ininterrompue.

38. **Processus ascendant.** La plupart des projets de connectivité transfrontières ont été négociés bilatéralement. Si ces projets peuvent convenir pour atteindre des objectifs bilatéraux, leur nature fragmentée n'est pas propice à la réalisation d'une connectivité ininterrompue utile pour la région dans son ensemble. La pléthore d'accords et de cadres adoptés au titre d'initiatives bilatérales ou sous-régionales a débouché sur un autre phénomène dit du « bol de nouilles », qui, à l'instar du « bol de nouilles » des accords commerciaux, accroît les charges réglementaires et les coûts de transaction.

39. **Coûts et avantages asymétriques, externalités et mécanismes de compensation.** Les projets infrastructurels régionaux comportent inmanquablement des coûts et avantages asymétriques dans l'ensemble des pays et groupes de population. Par exemple, les pays de transit supportent généralement des coûts démesurément plus élevés, alors que l'avantage de coûts plus faibles des échanges et du transport bénéficie aux consommateurs et aux producteurs. Moyennant un accord régional, des règles et réglementations transparentes doivent être mises en place pour internaliser les externalités de manière à assurer une répartition équitable des coûts et avantages entre toutes les parties prenantes.

40. **Planification, coordination et synergies intersectorielles dans des infrastructures.** Pour pouvoir les étoffer, il faut considérer les réseaux physiques (transports, énergie et TIC), comme un système afin de permettre une réduction des coûts et des économies de temps. Ainsi, les coûts des excavations, du creusement de tranchées ou de la pose de canalisations pour la mise en place de réseaux à fibres terrestres sont réduits lorsque l'on opère le long de grands axes routiers, de voies ferroviaires, de lignes de transmission électrique, d'oléoducs ou de voies d'eau. La construction de réseaux à des fins de connectivité nécessite une planification et une coordination minutieuses, qui font souvent défaut en raison du manque de ressources et de mécanismes institutionnels appropriés et ces problèmes sont plus importants lorsque les pays sont dotés de régimes juridiques et réglementaires différents.

41. **Vision et volonté politique.** La plupart des réseaux infrastructurels nécessitent des capitaux importants, permettent des économies d'échelle, requièrent de gros investissements concentrés et ne présentent guère d'utilité avant la fin de leur construction et à la condition qu'un bon entretien soit assuré. Outre une planification et une coordination minutieuses, une solide volonté politique et une vision commune de la part des gouvernements nationaux sont essentielles pour la mise en place de mécanismes de coordination efficaces pour le développement infrastructurel.

42. **Financement.** L'édification de la connectivité ininterrompue régionale repose sur les infrastructures nationales de chaque pays de la région. De ce fait, le manque de ressources financières pour entreprendre les projets infrastructurels au niveau national constitue un défi majeur. Pour coordonner la recherche de solutions à ce problème, il y a lieu de réunir l'ensemble des parties prenantes au sein d'une enceinte régionale, ce afin de déterminer les possibilités de financement de la connectivité ininterrompue régionale.

C. Coopération financière

43. Disposer de financements est fondamental non seulement pour assurer la connectivité ininterrompue dans la région, mais aussi pour mener à bien le Programme 2030. Un problème majeur à cet égard est la mise sur pied de marchés et de mécanismes financiers qui permettent de transformer l'épargne en instruments de financement, notamment aux fins du développement infrastructurel durable. On sera également confronté à la nécessité d'assurer la stabilité financière en renforçant les dispositifs de surveillance et de contrôle économiques et en apportant un soutien de trésorerie à court terme.

44. S'agissant des dispositions pour l'apport de liquidités à court terme, la région compte à la fois des initiatives multilatérales et des accords bilatéraux de crédit croisé. On relèvera parmi les initiatives multilatérales la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai pour les pays de l'ASEAN+3 et le Fonds de stabilisation et de développement de l'Union économique eurasiennne. Au nombre des accords bilatéraux de crédit croisé figurent le Cadre sur les accords de crédit croisé de devises des pays membres de l'ASACR et un large réseau d'accords bilatéraux de crédit croisé mis en place par la Chine. Tous ces arrangements mettent à la disposition d'un certain nombre de pays de la région au total plus de 400 milliards de dollars de liquidités à court terme. Toutefois, tous les pays n'ont pas également accès à ces ressources.

45. Les filets de sécurité financiers régionaux offrent des liquidités à court terme en dehors des programmes de prêt d'urgence du Fonds monétaire international (FMI). Pour évaluer l'efficacité des mécanismes régionaux, on posera les questions suivantes: a) ces mécanismes sont-ils souples sur le plan opérationnel et peuvent-ils protéger contre les risques à court terme liés à la volatilité des marchés financiers en général et/ou à l'instabilité des flux de capitaux en particulier, ainsi qu'aux fortes fluctuations des taux de change, ou les prévenir? b) les mécanismes en place devraient-ils être étayés par un cadre de surveillance régionale plus solide, soutenu par des cadres de politique macroprudentielle harmonisés et applicables au niveau régional? c) la fragmentation des mécanismes et des cadres réglementaires à travers les sous-régions rendra-t-elle difficile la gestion des situations de crise à l'échelle de la région?

46. Par ailleurs, la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai a actuellement recours au mécanisme de surveillance du FMI pour les retraits dépassant de 30 % les quotas d'un pays. L'essentiel alors est de déterminer la rapidité avec laquelle les rapports de surveillance peuvent être établis et, si le FMI recommande ses conditionnalités usuelles, d'établir comment assurer la coordination de manière à ce que les retraits au titre de l'Initiative soient complémentaires à l'appui d'urgence du FMI. Enfin, l'efficacité de la surveillance sous-régionale et la rapidité du versement des fonds restent problématiques, étant donné les ambiguïtés d'ordre procédural à propos de la manière de bénéficier des ressources de l'Initiative et le fait que le mécanisme n'a pas encore pu être testé en situation d'urgence. Il est donc nécessaire de doter la région de moyens pour déterminer et vérifier la conditionnalité applicable aux prêts d'urgence.

47. La gestion des risques associés aux marchés financiers et à la volatilité des flux de capitaux, ainsi qu'aux fortes fluctuations des taux de change, nécessitera une coopération accrue, s'agissant en particulier des politiques monétaires et des politiques de change et de l'application des politiques macroprudentielles et des mesures concernant les flux de capitaux. Il est important d'assurer la stabilité financière et macroéconomique pour offrir aux économies une structure robuste qui leur permette de réunir les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du Programme 2030.

48. Dans la plupart des économies, les marchés financiers nationaux sont relativement peu développés à différents points de vue (taille, liquidités et échéances), empêchant ainsi la conversion d'économies à long terme en investissements à long terme. La plupart des marchés financiers de la région étant dominés par les banques, il est compliqué de mettre en place des marchés obligataires et boursiers en monnaie locale. À cet effet, tant l'offre que la demande sur ces marchés doivent être renforcées en facilitant l'accès à une base diversifiée d'émetteurs et d'investisseurs. Dans ce contexte, la mise en place d'investisseurs institutionnels nationaux sur le long terme, tels que des compagnies d'assurance, des fonds de pension et des sociétés de gestion d'actifs, est particulièrement importante.

49. De même, il y a lieu de renforcer l'infrastructure des marchés financiers afin de réguler l'émission et la négociation des obligations et des valeurs mobilières, le fonctionnement des systèmes de paiement et les mécanismes de compensation et de liquidation transfrontières. Il s'agit là cependant d'une opération complexe pour la plupart des petits marchés et des marchés émergents de la région, en raison de la difficulté d'harmoniser les réglementations, les critères de gouvernance d'entreprise et les produits financiers pour la reconnaissance mutuelle de leurs transactions commerciales.

50. Le développement des institutions et marchés financiers nationaux et leur rapprochement par voie de coopération sont essentiels pour faciliter le financement des projets infrastructurels bancables hautement prioritaires, avec une combinaison appropriée de fonds propres et d'emprunts. Toutefois, le manque criant de capital-risque et de financement à long terme constitue un obstacle considérable. Dans le même temps, la demande de nouveaux investissements pour des infrastructures et l'entretien des infrastructures en place continue de croître. Par ailleurs, l'amélioration du processus de sélection des projets, avec pour objectif d'affecter les fonds aux projets hautement prioritaires, reste un problème. Les projets hautement prioritaires sont ceux qui contribuent le mieux à la connectivité ininterrompue dans la région et à la mise en œuvre du Programme 2030 en veillant à ce que le développement infrastructurel soit inclusif, respectueux du climat et résilient.

51. Les projets transfrontières bénéficient souvent d'un rang de priorité inférieur à celui accordé aux projets nationaux, qui présentent eux un moindre risque et une période de maturation plus courte. Les premiers sont, toutefois, essentiels pour assurer la connectivité régionale. La mise en place de mécanismes financiers particuliers pour ces projets pourrait contribuer à leur conférer une priorité plus élevée tout en servant de cadre de coordination entre les pays concernés. Ces mécanismes pourraient prendre différentes formes, par exemple celle d'une structure chargée de la préparation de projets exclusivement transfrontières ou d'un instrument combinant prêts et subventions pour l'amélioration de leur viabilité financière.

52. Les pays devraient aussi envisager de recourir à de nouvelles sources de financement telles que la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la Nouvelle Banque de développement. Les initiatives multilatérales se sont développées rapidement en vue d'aider à la préparation et au financement de projets infrastructurels, au nombre desquelles figurent le Mécanisme mondial de financement des infrastructures de la Banque mondiale et le Centre de préparation des projets pour l'Asie et le Pacifique de la Banque asiatique de développement.

53. Face à la limitation des budgets publics et de la capacité d'emprunter, les gouvernements peuvent aussi envisager de faire appel au secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé afin de compenser le déficit de financement. Pour attirer les investissements de partenariats public-privé, les gouvernements devront mettre en place un environnement favorable qui se caractérisera par une orientation politique claire et un cadre juridique et réglementaire propice. Dans ce contexte, il importe de veiller à ce que les risques soient dûment répartis entre les partenaires publics et privés. Les contrats de partenariat public-privé peuvent comporter des engagements budgétaires à long terme et des passifs éventuels, comme ceux liés aux garanties publiques. D'où la nécessité de veiller à ce que les contrats de partenariat public-privé soient d'un coût abordable pour les deniers publics pour l'ensemble de la période et ne portent pas atteinte à la stabilité budgétaire à long terme.

54. Les projets de partenariat public-privé sont complexes et peuvent nécessiter des compétences inexistantes sur place. Aussi, pour tirer le meilleur parti de ce type de mécanisme, la coopération régionale est cruciale, car les pays doivent tirer réciproquement des enseignements de leurs réussites et de leurs échecs. En particulier, il y a lieu d'intensifier le renforcement des capacités pour assurer que les partenariats public-privé soient un instrument efficace pour la prestation des services infrastructurels. Cela permettra également de réduire l'asymétrie d'expertise entre les secteurs public et privé lorsque les contrats sont négociés. Doter les gouvernements des capacités voulues pour entreprendre des projets de ce type est essentiel afin de structurer de manière à en maximiser les effets positifs de développement, à répartir convenablement les risques et à assurer la qualité des services à fournir. Ces capacités peuvent être établies efficacement par le canal de la coopération régionale et les réseaux d'experts.

55. La mobilisation de ressources publiques nationales est fondamentale pour la réalisation à la fois du Programme 2030 et de divers aspects de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Un problème majeur se pose du fait du faible niveau des recettes fiscales dans les pays en développement de la région, qui était de 17,6 % du PIB en moyenne durant la période 2012-2014, contre 21,3 % pour l'ensemble des autres pays en développement. Augmenter les recettes fiscales est une tâche complexe qui doit se fonder sur un large contrat social où sont mises en corrélation la

responsabilité de payer les taxes et celle de gérer les dépenses publiques de manière comptable afin qu'elles servent à atteindre les résultats économiques, sociaux et environnementaux escomptés.

56. Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, la région Asie-Pacifique doit concevoir une approche et une vision régionales pour les stratégies et politiques en matière de finances publiques. La vision devrait mettre à profit les enseignements tirés et les expériences acquises par la région elle-même et prendre en compte le contexte institutionnel, culturel et historique local. Une telle approche aidera également les pays à améliorer les recettes publiques et à mettre en œuvre des politiques fiscales et des politiques de dépenses adaptées au développement durable.

57. À cet effet, on peut envisager un cadre inclusif à l'échelle de la région comme celui offert par la CESAP. Un tel cadre pourrait se concentrer, par exemple, sur les points suivants: a) un large débat politique régional, l'échange de connaissances, la transmission du savoir entre pairs et l'assistance technique ciblée et les activités de renforcement des capacités nécessaires pour prioriser le financement public comme pilier clef de la stratégie de mise en œuvre au niveau régional du Programme 2030; b) des recherches spécifiques et ciblées sur les politiques fiscales et les politiques de dépenses publiques novatrices et la conception pragmatique de politiques, en tenant compte du contexte de la région Asie-Pacifique; c) le renforcement de la participation de la région à la coopération fiscale et aux processus normatifs internationaux, en coordonnant les positions et contributions régionales sur les questions de fond; et d) la mise sur pied d'un mécanisme destiné à améliorer la synergie entre l'action consultative sur les politiques et les activités de renforcement des capacités par les organisations internationales et les partenaires de développement à titre volontaire.

D. Risques de catastrophe et vulnérabilités communes

58. Nombre de pays de l'Asie et du Pacifique ont en commun certaines vulnérabilités face aux risques environnementaux et aux risques de catastrophe qui découlent de la présence de failles en zone sismique active traversant de nombreuses frontières nationales, de bassins océaniques fréquemment frappés par des cyclones, de nombreux bassins fluviaux inondables et des changements climatiques, pour n'en citer que quelques-uns. En effet, la région est l'une des plus exposées aux catastrophes du monde; 500 000 personnes ont trouvé la mort et environ 1,4 milliard de personnes ont été touchées, outre d'importantes pertes économiques, du fait de 1 625 cas de catastrophe signalés ces dix dernières années. Les pertes économiques sont plus considérables si l'on tient compte des pertes de revenus, de l'augmentation des coûts de production et d'autres pertes financières subies par les entreprises et les ménages du fait des dommages occasionnés aux biens et aux activités économiques.

59. Améliorer la gestion collective des catastrophes naturelles transfrontières, qui actuellement est limitée et insuffisante dans la majeure partie de la région, est un défi majeur qu'il y a lieu de relever par la voie de la coopération régionale. Les paragraphes suivants traitent de certains problèmes pertinents.

60. **Partage de l'information.** Faciliter le partage entre les pays des données et de l'information sur les risques de catastrophe et sur leurs conséquences et les pertes subies au niveau régional pose de multiples problèmes. Ces données, qui devraient porter notamment sur les inondations dans les bassins fluviaux transfrontières et les catastrophes à évolution lente

comme les sécheresses, sont nécessaires pour évaluer les risques de catastrophe et les risques transfrontières, ainsi que renforcer les systèmes d'alerte rapide.

61. **Financement.** Compte tenu des pertes éventuelles considérables que peuvent occasionner les catastrophes, un deuxième problème majeur est la mise en réserve de ressources suffisantes pour faire face aux pertes escomptées. Cela est particulièrement important pour éviter les effets perturbateurs des catastrophes sur la réduction de la pauvreté et la mise en œuvre du Programme 2030. À cet effet, les pays devraient étudier des mesures telles que la budgétisation de fonds pour couvrir les pertes dues aux catastrophes, l'établissement de fonds de réserve, les accords de crédit pour imprévus, les assurances et l'accès à des financements d'urgence. En outre, des mécanismes de financement ex ante et l'investissement en faveur de la réduction des risques de catastrophe devraient permettre de protéger considérablement les économies des effets négatifs sur la croissance.

62. **Infrastructure financière pour le partage des risques.** Compte tenu du faible taux de pénétration de l'assurance dans un certain nombre de pays parmi les plus vulnérables face aux catastrophes, il importe aussi de déterminer comment gérer les risques et créer la possibilité de partager ou de transférer les provisions constituées pour les cas de catastrophe. À cet égard, des mécanismes de transfert de risque novateurs, comme l'assurance paramétrique indexée et la mutualisation des risques au niveau régional, sont très prometteurs et doivent être élargis. La difficulté de mettre en place des systèmes de transfert de risque efficaces est encore plus grande dans les pays à faible développement financier.

63. **Renforcement de la résilience urbaine.** Se pose enfin le problème de l'aménagement du territoire et de la mise en place d'autorités responsables dans nombre de pays en développement pour assurer la mise en place de solides mesures de gestion des risques de catastrophe dans les politiques et les permis.

IV. Propositions pour aller de l'avant

64. Des grands enseignements tirés des initiatives de coopération et d'intégration économiques sous-régionales en place en Asie et dans le Pacifique, on peut dégager suffisamment d'idées que pourront creuser les États membres tout en poursuivant la coopération et l'intégration économiques régionales dans la perspective du Programme 2030. On trouvera ci-après une brève synthèse de ces enseignements:

a) Dans le contexte de la montée des inégalités et des tendances protectionnistes, il importe de préciser les avantages de l'intégration et de la coopération économiques et d'une approche multilatérale. Les pays devront également introduire des mesures crédibles de politique générale pour répondre aux préoccupations des groupes et pays vulnérables. L'esprit du Programme 2030 est de ne laisser personne de côté, et il est donc impératif de veiller à ce que les avantages de la coopération et de l'intégration économiques régionales soient équitablement répartis;

b) Face à la pléthore d'accords bilatéraux et multilatéraux qui se chevauchent et parfois se contredisent entre les pays de la région dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la connectivité infrastructurelle, il y a lieu à l'évidence de procéder à la coordination, à la rationalisation et tôt ou tard au regroupement des initiatives et arrangements en place;

c) L'établissement d'un bon équilibre entre les processus intergouvernementaux établis sur la base du consensus et la prise de décisions déléguée aux secrétariats régionaux ou aux organismes intergouvernementaux requiert de plus amples délibérations;

d) Les initiatives de coopération et d'intégration économiques régionales devraient être corrélées avec les programmes de développement national et, en plus des ministères sectoriels concernés, devraient bénéficier du large appui des gouvernements. Pour la mise sur pied de coalitions nationales à même d'assurer la coopération et l'intégration économiques régionales, il y a, également, besoin d'un large appui de la part des collectivités, entreprises, organisations de la société civile, universités et groupes de réflexion;

e) Pour tirer parti des synergies entre la coopération et l'intégration économiques régionales et le Programme 2030, un rang de priorité élevé doit être accordé à la mise en œuvre des projets qui offrent les meilleures retombées économiques, sociales et environnementales au niveau régional. Les avantages de la coopération et de l'intégration économiques régionales peuvent être multipliés si l'on peut concevoir et mettre en œuvre de telles approches intégrées pour le développement infrastructurel, sans perdre de vue le Programme 2030.

65. La promotion simultanée des quatre volets de la coopération et de l'intégration économiques régionales de manière intégrée devrait être une considération essentielle pour aller de l'avant. Ainsi, l'expansion du commerce et de l'investissement par l'intégration du marché est l'un des principaux objectifs de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Pour ce faire, la connectivité ininterrompue dans les domaines des transports, de l'énergie et des TIC s'impose. La réalisation de la connectivité ininterrompue serait contraignante en absence de ressources financières suffisantes, de marchés financiers solides et connectés et de conditions financières et économiques stables. De même, il faudra traiter efficacement des vulnérabilités provenant des risques environnementaux et des risques de catastrophe transfrontières pour continuer de progresser vers une prospérité partagée.

66. Qui plus est, le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique offre la possibilité d'importantes synergies et complémentarités avec le Programme 2030. Les possibilités de créer des emplois et de stimuler la croissance économique offertes par une intégration accrue du marché sont directement favorables à la réalisation de certains des objectifs de développement durable. De même, les gros investissements consentis pour les infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie et des TIC en vue d'assurer la connectivité ininterrompue contribueront aussi directement à certains de ces objectifs.

67. Toutefois, la coopération et l'intégration économiques régionales ne devraient pas être considérées simplement comme un catalyseur du Programme 2030. Quant à ce dernier, il devrait aussi jouer un rôle fondamental dans la détermination des modalités d'application de la coopération et de l'intégration économiques régionales. Ceci pourrait se faire, par exemple, en veillant à ce que les projets d'infrastructure favorisent au maximum les retombées sociales et environnementales, ainsi que les effets économiques positifs. La réalisation conjointe de la coopération et de l'intégration économiques régionales et du Programme 2030 implique également en priorité l'élargissement des possibilités dans les pays ayant des besoins particuliers comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

68. Pour maximiser les synergies de la coopération et de l'intégration économiques régionales avec le Programme 2030, la CESAP peut jouer un rôle primordial en tirant parti de sa plate-forme intergouvernementale inclusive, de son travail normatif et de ses compétences techniques multisectorielles. Elle œuvre déjà au renforcement des piliers constitutifs de la coopération et de l'intégration économiques régionales par la voie de ses sous-programmes dans des domaines comme les transports, les TIC, l'énergie, le financement du développement, le commerce et la réduction des risques de catastrophe. Elle travaille également avec des organisations de coopération sous-régionale, dont l'ASEAN, l'ASACR, le Forum des îles du Pacifique et l'Organisation de coopération économique, et fournit une coopération technique pour l'initiative « Une ceinture, une route ». Par conséquent, la CESAP est en bonne position pour accélérer les progrès dans les quatre piliers de la coopération et de l'intégration économiques régionales simultanément et réunir les États membres, les organisations sous-régionales et les autres institutions compétentes qui travaillent sur cette question. À cet effet, elle peut tirer parti des travaux normatifs et de recherche qu'elle mène de longue date sur les éléments constitutifs de la coopération et de l'intégration économiques régionales pour conclure des accords régionaux, mener des travaux de recherche pour mieux en appréhender les coûts et les avantages, et établir des synergies intersectorielles. Elle peut aussi faciliter la mise en rapport de la coopération et de l'intégration économiques régionales avec les initiatives et cadres d'action mis en place au niveau mondial concernant le développement durable, le financement du développement et les changements climatiques.

69. Afin d'aider les États membres à progresser sur la voie d'une région Asie-Pacifique mieux intégrée, la CESAP pourrait continuer d'inclure et de systématiser la coopération et l'intégration économiques régionales dans son propre programme de travail et dans les travaux de ses comités intergouvernementaux. On peut envisager un certain nombre d'options, dont la création d'une équipe spéciale intersectorielle sur la connectivité ininterrompue opérant sous l'égide des Comités de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, et des transports, ainsi que d'un segment régulier consacré à la coopération et à l'intégration économiques régionales durant les sessions de la Commission en vue d'amener les États membres et les organisations sous-régionales à débattre de la manière d'établir un ordre de priorité et de progresser dans les principales initiatives dans ce domaine.

70. Compte tenu de l'importance considérable de la coopération et de l'intégration économiques régionales pour le développement de la région et de la possibilité qu'elles offrent de stimuler la mise en œuvre du Programme 2030 et de lui être profitables, on peut espérer que la Commission accordera une attention particulière aux enseignements tirés et aux propositions énoncées dans le présent document, ainsi qu'aux examens, évaluations et recommandations plus détaillés qui figurent dans le document d'accompagnement intitulé *Enhancing regional economic cooperation and integration in Asia and the Pacific*. Les observations de la Commission concernant le présent document et ses conseils seront très utiles pour la poursuite de l'application de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.